

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, tenue en public le 9 janvier 2020 à 20h00 heures et à laquelle étaient présents messieurs André Poulin, André Leclerc et Sébastien Leclerc formant quorum sous la présidence de madame Denise Poulin, maire.

Absent : Patrice Lemay, Lina Trépanier et Mylène Bernier

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

- **MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- **PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- **GREFFE ET GESTION ADMINISTRATIVE**

01-01-2020

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 9 JANVIER 2020

1. **Mot de bienvenue et ouverture de la séance**
2. **Présentation et adoption de l'ordre du jour**
3. **Greffe et gestion administrative**
 - 3.1 **Résolution adjudication**
 - 3.2 **Résolution de concordance**
4. **Période de questions aux contribuables**
5. **Levée de l'assemblée**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que Madame le Maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

En conséquence,

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté

3. GREFFE ET GESTION ADMINISTRATIVE

3.1

02-01-2020

RÉSOLUTION ADJUDICATION

Soumissions pour l'émission de billets

| | | | |
|---------------------|----------------------------------|-------------------------|-----------------|
| Date d'ouverture : | 9 janvier 2020 | Nombre de soumissions : | 3 |
| Heure d'ouverture : | 10 h | Échéance moyenne : | 4 ans |
| Lieu d'ouverture : | Ministère des Finances du Québec | Date d'émission : | 16 janvier 2020 |
| Montant : | 956 000 \$ | | |

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Édouard-de-Lotbinière a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 janvier 2020, au montant de 956 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

| | | |
|------------|-----------|------|
| 91 500 \$ | 2,75000 % | 2021 |
| 94 400 \$ | 2,75000 % | 2022 |
| 97 100 \$ | 2,75000 % | 2023 |
| 99 800 \$ | 2,75000 % | 2024 |
| 573 200 \$ | 2,75000 % | 2025 |

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,75000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

| | | |
|------------|-----------|------|
| 91 500 \$ | 2,15000 % | 2021 |
| 94 400 \$ | 2,25000 % | 2022 |
| 97 100 \$ | 2,30000 % | 2023 |
| 99 800 \$ | 2,40000 % | 2024 |
| 573 200 \$ | 2,50000 % | 2025 |

Prix : 98,70600 Coût réel : 2,79790 %

3 - CAISSE DES JARDINS DU CENTRE DE LOTBINIERE

| | | |
|------------|-----------|------|
| 91 500 \$ | 3,02000 % | 2021 |
| 94 400 \$ | 3,02000 % | 2022 |
| 97 100 \$ | 3,02000 % | 2023 |
| 99 800 \$ | 3,02000 % | 2024 |
| 573 200 \$ | 3,02000 % | 2025 |

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,02000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

En conséquence,

Sur la proposition de Sébastien Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Édouard-de-Lotbinière accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 16 janvier 2020 au montant de 956 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2008-237, 2012-278 et 2012-274. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

3.2

03-01-2020

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 956 000\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 16 JANVIER 2020

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Paroisse de Saint-Édouard-de-Lotbinière souhaite emprunter par billets pour un montant total de 956 000 \$ qui sera réalisé le 16 janvier 2020, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|--------------------------------|------------------------------|
| 2008-237 | 369 700 \$ |
| 2012-278 | 507 100 \$ |
| 2012-274 | 79 200 \$ |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2008-237 et 2012-278, la Paroisse de Saint-Édouard-de-Lotbinière souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence,

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 16 janvier 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 janvier et le 16 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

| | | |
|-------|------------|-------------------|
| 2021. | 91 500 \$ | |
| 2022. | 94 400 \$ | |
| 2023. | 97 100 \$ | |
| 2024. | 99 800 \$ | |
| 2025. | 103 000 \$ | (à payer en 2025) |
| 2025. | 470 200 \$ | (à renouveler) |

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2008-237 et 2012-278 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 janvier 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.

04-01-2020

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

En conséquence,

Sur la proposition de Sébastien Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE la séance soit levée à 20h10.

Denise Poulin, Maire

Marie-Josée Lévesque , directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

Marie-Josée Lévesque , directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Denise Poulin, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Denise Poulin, Maire